

La Petite Ecole

J'y grandis, j'en suis fier.

Année scolaire 2018-19

VADEMECUM



••• École fondamentale catholique de Gentinnes •••

Rue des Maïeurs 4 - 1450 Gentinnes • 071 / 87 73 37 • www.petiteecole.be

Table des matières

Avant-propos.....	2
Mot du directeur	3
Organisation scolaire.....	4
L'extrascolaire	10
Projet éducatif.....	14
Projet pédagogique	15
Projet d'établissement.....	16
Règlement à destination des enfants.....	22
Règlement à destination des parents.....	24
Le Conseil de Participation	29
Côté parents : le CoPaln.....	30
Les délégués de classe	31
Le service PSE et le centre PMS.....	33
Ephémérides	34

Avant-propos

Voici le vademécum de l'école. Ce document est important et nécessaire. Il rappelle les règles de vie de notre école. Il est indispensable que vous les connaissiez et les respectiez. Ce document contient aussi des informations sur les aspects pratiques de notre organisation. Conservez donc ce carnet tout au long de l'année scolaire.

Si vous avez des commentaires à faire au sujet de ce vademécum, si vous souhaitez que certaines informations y soient ajoutées, n'hésitez pas à nous le faire savoir en envoyant un message à CP@petiteecole.be.

Mot du directeur

Chers Parents,

Chers Elèves,

Voilà qu'une nouvelle année scolaire a commencé ! Quelle joie, quel bonheur de se retrouver pour partager une nouvelle aventure humaine.

Apprendre à vivre ensemble en classe, en récréation. Observer ses propres talents et ceux des autres, se réjouir des réussites de chacun. Découvrir et rencontrer l'altérité. S'émerveiller des progrès réalisés par ses élèves. Travailler en équipe, apprécier la complémentarité, s'entraider. Créer des liens entre l'école et les familles, partager des instants festifs, échanger et construire ensemble.

Oui, c'est bien cela la vie de la Petite Ecole, une merveilleuse aventure humaine.

Investir l'espace et le temps de l'école pour transmettre et construire des savoirs, un défi de taille pour les enseignants. Ceux-ci occupent une place d'exception dans le monde scolaire mais aussi dans la société. Ils sont les premiers à accompagner, former les enfants dans le déploiement de leurs aptitudes intellectuelles. Amener les enfants dès le plus jeune âge sur le chemin de la connaissance c'est leur offrir une incroyable capacité d'autonomie et de liberté. Celle qui permet de se situer, de faire des choix dans un monde en perpétuel changement. L'accès à la connaissance c'est prendre conscience de ses racines, de s'ancrer, de se positionner selon une éthique, des valeurs, une morale. En ce sens, les instituteurs et institutrices occupent dans notre société une place d'exception et exercent un métier exceptionnel.

La « couleur pédagogique » de notre école est le développement de projets qui donnent du sens aux apprentissages. Ils sont à nouveaux très présents pour cette année scolaire. Le projet « CNV », le projet « math » et un tout nouveau projet informatique « école numérique ». Sans compter les nombreux projets de classes et de cycles.

Pour cette nouvelle année scolaire, que notre école puisse être le théâtre d'une magnifique aventure humaine et intellectuelle.

Je vous remercie, chers Parents, pour la confiance que vous nous accordez.

Je vous souhaite, chers Elèves, une joyeuse année scolaire !

Dimitri Crickillon

Directeur

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Françoise Dolto

Organisation scolaire

Côté maternelle

L'école maternelle constitue un « passe-âge », comme le dit Jean Epstein (Psychosociologue, spécialiste de l'enfance et de la famille), entre l'école et la famille.

Nos classes de « petits » sont des lieux privilégiés pour que l'enfant puisse grandir et développer toutes ses potentialités dans un environnement épanouissant. Il est important pour les enseignants de connaître et respecter les caractéristiques des tout-petits, les observer pour les connaître et pour les aider à grandir.

Notre école maternelle répond aux besoins de jouer, d'apprendre et de se réaliser. Des espaces de vie y sont organisés et animés pour s'épanouir, apprendre, vivre ensemble, devenir autonome. La gestion du temps et de l'espace permet de respecter les rythmes d'apprentissage.

L'enseignant favorise les échanges, promeut la collaboration, instaure des règles de vie, initie progressivement à la prise en compte de codes sociaux.

L'école maternelle pose les bases essentielles des apprentissages. L'enseignant anime des situations qui ont du sens et qui stimulent le plaisir d'apprendre. Il observe et évalue, respecte les rythmes d'apprentissage et de développement.

L'équipe enseignante est soucieuse d'une bonne qualité d'accueil des enfants et des parents. **Nous envisageons cette première séparation avec la famille comme un premier pas vers l'autonomie.**

Enseignantes

- Accueil/M1 : Mme Charlotte, Mme Marianne, Mme Anne-Françoise
- M2 : Mme Cécile
- M3 : Mme Valérie
- Puéricultrice : Marlène Collinge
- Soutien pédagogique : Mme Vinciane
- Rythmique : Mme Anne
- Psychomotricité : Mme Aurélie
- Eveil aux langues (néerlandais) : Mevr. Marleen



Horaire

8h30 à 8h55 : les enfants qui sont à la garderie arrivent en classe avec l'institutrice. Elle y accueille les enfants qui arrivent avec leurs parents

9h : début des activités, les derniers parents quittent l'école

10h30 à 10h50 : récréation

12h20 à 12h45 : repas

12h45 à 13h40 : récréation

13h00 à 15h00 : sieste pour les plus petits et les grands qui en ont besoin

15h35 : sortie de classe

16h : goûter et début des activités à la garderie
le mercredi, sortie de classe à 12h05

Au moment où la cloche sonne la sortie des classes, les parents peuvent entrer dans l'école et retrouver leur enfant à la barrière de la cour des maternelles.

Prise de contact

On peut communiquer avec les enseignants via la farde de communication ou par email.

L'équipe est disponible tous les matins durant le temps d'accueil (8h30/8h55).

Deux réunions des parents sont organisées sur l'année scolaire (septembre et juin).

Il est toujours possible de rencontrer les enseignants sur rendez-vous.

Chaque enfant possède une farde de communication qui fait le relais entre l'école et la famille.



Côté primaire

L'école primaire pose les bases de l'apprentissage, donne aux enfants le goût d'apprendre, la rigueur dans le travail et le plaisir à être en classe.

Parce que chaque enfant a sa propre façon de se représenter la réalité et qu'il existe beaucoup de façons de construire les savoirs, nos classes de « grands » respectent chacun et font de chaque enfant un acteur plutôt qu'un spectateur de son apprentissage.

L'équipe enseignante adopte une pédagogie moderne et suit le projet pédagogique de l'enseignement fondamental catholique.

L'enfant apprend en cherchant : il recourt à ce qu'il sait déjà, à ce qu'il sait faire mais aussi aux savoirs des autres. L'erreur est permise et devient un levier qui aide à s'interroger et à réorienter sa recherche pour progresser. L'enseignant, au travers de situations dynamiques,

incite chaque enfant à partager, avec les autres, le chemin qu'il a suivi, les problèmes rencontrés et les solutions trouvées.

L'équipe enseignante veille à rendre les apprentissages concrets à travers des questionnements et en essayant de résoudre des problèmes, à travers le vécu des enfants, par des échanges interclasses et par de nombreux projets.

L'enfant est amené à construire son savoir par des manipulations, par des défis, par l'observation et la comparaison.

Tous les enseignants partagent outils et démarches pédagogiques de manière à assurer la continuité des apprentissages.

Enseignante(s)

-  P1 : Mme Anne-Catherine
-  P2 : Mme Sabine et Mme Joëlle
-  P3 A : Mme Nathalie (Yague)
-  P3 B : Mme Michèle
-  P4 : Mme Annick
-  P5 : Mme Alix
-  P6 : M. Joffray
-  Projet mathématique et école numérique : M. Arnaud-Pierre
-  Polyvalence : Mme Nathalie (Lecarte)
-  Néerlandais : Mevr. Marleen (M3, P1, P2, P3, P4), Mevr. Julie (P5, P6)
-  Education physique : M. David et Mme Aurélie



Horaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h40 : rentrée en classe

10h30 à 10h50 : récréation

12h30 à 12h45 : repas

12h45 à 13h35 : récréation

14h25 à 14h45 : récréation

15h35 : sortie de classe

le mercredi, sortie de classe à 12h05

15h45 : goûter et début des activités à la garderie

Au moment où la cloche sonne la sortie des classes, les parents retrouvent leur enfant à la barrière de la drève Parmentier.

Prise de contact

Les institutrices et les instituteurs sont à votre disposition. Nous vous demandons cependant de ne pas les déranger durant les heures de cours, leurs surveillances ou lorsqu'ils sont avec leurs élèves. Vous pouvez communiquer avec les enseignants via le journal de classe ou par email.

Trois réunions des parents sont organisées sur l'année scolaire (septembre, janvier et juin).

Il est toujours possible de rencontrer les enseignants sur rendez-vous.
Chaque enfant possède un journal de classe qui fait le relais entre l'école et la famille.

Bulletins

L'année scolaire est ponctuée par quatre bulletins d'évaluation (novembre, janvier, avril et juin). Il s'agit d'un document très important qui communique à l'élève et aux parents des informations relatives à l'acquisition des compétences (savoirs, savoirs-faire, savoirs-être) pour une période donnée. Un commentaire écrit apporte des informations sur l'évaluation des apprentissages. La farde de tests accompagne le bulletin. L'équipe enseignante et le directeur sont à votre entière disposition pour d'éventuelles rencontres concernant les apprentissages de votre enfant.

Natation

Chaque cycle de l'école primaire se rend à la piscine du Blocry pour 12 séances de natation sur l'année. **L'absence au cours de natation doit être justifiée par un certificat médical.**

-  Les P3/P4 : tous les jeudis du 06/09/18 au 06/12/18
-  Les P5/P6 : tous les jeudis du 13/12/18 au 28/02/19
-  Les P1/P2 : tous les jeudis du 14/03/19 au 20/06/19

Prix : 30€ pour l'année.

Direction et secrétariat

Directeur : D. Crickillon – pour toute question éducative et pédagogique, inscriptions, finances, organisation générale de l'école. Prise de rendez-vous par téléphone au 071 – 87 73 37 ou par e-mail : direction@petiteecole.be.

Secrétaire : B. Capouet – comptabilité, gestion des repas chauds, absences, communications aux élèves. Contact les mardi, jeudi et vendredi par téléphone au 071 – 87 73 37 ou par e-mail : secretariat@petiteecole.be.

Alimentation

L'école encourage une alimentation saine et la réduction des déchets. En préparant les collations, pensez à éviter les excès de sucre, sodas et emballages individuels. Privilégiez les fruits et légumes l'utilisation d'une gourde d'eau et de boîtes à collations. Les infrastructures de l'école ne permettent pas de réchauffer ni de mettre au frigo des repas apportés de la maison. Pensez donc à les transporter dans des contenants adaptés (sac isotherme, bloc réfrigérant, thermos, ...).



Collations

-  Chaque jeudi un fruit (bio, local et de saison) est distribué aux élèves de primaire grâce à l'opération fruits de la Région wallonne : pas besoin de 10h ce jour-là !

- En maternelle, la collation de 10h est collective : chaque enfant, à son tour, apporte une collation saine pour toute la classe. Les institutrices remettront chaque mois instructions et calendrier pour en assurer l'organisation. On tient compte évidemment de la présence d'allergies chez certains enfants.
- Parce que les plus jeunes ont parfois du mal à répartir le contenu de leur panier-repas au long de la journée, un goûter à base de produits bio (biscuits, céréales, produits laitiers, fruits secs) est proposé aux élèves de maternelle, au prix de 15€ / trimestre. Réservation (par trimestre) via le site internet de l'école.

inscriptions: www.petiteecole.be

Repas Chauds

Nous travaillons avec TCO Service « Cuisines collectives responsables » www.tcoservice.com Spécialisé en repas à destination des collectivités, TCO Service propose une restauration traditionnelle et de qualité, tout en s'inscrivant dans une démarche responsable et durable.

L'achat de matières premières non transformées est une priorité. Les produits frais, locaux et de saison sont favorisés. Les ingrédients sont issus de l'agriculture biologique et des circuits courts.

Le menu mensuel et le bon de commande se trouvent sur le site internet de l'école (www.petiteecole.be). On commande pour tous les jours ou certains jours seulement. Les commandes doivent être passées au plus tard le 12 du mois précédant celui de la commande. La clé de réservation demandée correspond au n° administratif indiqué à la deuxième page de ce carnet.

inscriptions: www.petiteecole.be

Il est possible de décommander un repas en le signalant au secrétariat par téléphone ou mail 24h00 à l'avance.

Prix : Repas primaire : 4€

Repas maternelle : 3.50€

Potage : 0.50€



Entretien et maintenance

Les bâtiments de l'école sont entretenus par M. Olivier Michelet. Une « journée castor » est également organisée chaque année, où les parents participent, selon leurs compétences, à des travaux de nettoyage, peinture, jardinage ou bricolage... toujours dans une ambiance très conviviale !

Tri et collecte des déchets

L'école encourage la réduction et le tri des déchets. Notre objectif est de responsabiliser chacun sur sa production de déchets, avec, en ligne de mire, une diminution générale au profit des alternatives : utilisation de gourdes et boîtes à collations ; tri des papiers, cartons, verres et PMC ; compostage des déchets organiques ; recyclage.

L'école participe ainsi au projet Bebat : cette récolte de piles et batteries usagées contribue au recyclage de produits dangereux et rapporte des points à l'école pour l'achat de matériel pédagogique.

Les cartouches d'imprimantes (laser et jet d'encre) sont également collectées pour être revendues à une société qui les reconditionne.

N'hésitez donc pas à déposer piles et cartouches d'imprimantes près de l'escalier de l'ancien bâtiment (vers le bureau de la direction).

Objets trouvés

Vêtements et objets trouvés sont rassemblés dans des bacs près de l'escalier vers la salle de gym. Venez en vérifier le contenu de temps en temps pour récupérer ce qui appartient à votre enfant. Les vêtements / objets non repris sont distribués à une œuvre à chaque fin de trimestre.



L'extrascolaire

Les garderies

L'accueil extrascolaire de la Petite Ecole veut contribuer à l'épanouissement global des enfants et à leur développement tant physique qu'intellectuel. Les activités proposées sont surtout ludiques ou éducatives (sans toutefois relever du domaine scolaire) afin de rendre l'accueil plus actif. Les enfants peuvent avoir le choix entre participer à l'activité ou s'occuper librement, dans le respect des règles.

L'équipe

- Mme Laura Moutquin (coordinatrice)
- Mme Vinciane Lupant
- M. Geoffrey Habay
- Mme Monique Hermans
- Mme Doris Flag
- Mme Christine Bruneau
- Mme Brigitte Capouet
- Mme Divine N Sunda N Konga
- Mme Marie-France Castadot
- Mme Valérie Taymans

Ces animatrices et animateur extrascolaires ont suivi soit la formation donnant accès au brevet d'animateur, soit la formation de base de 100 heures proposée par le décret ATL (Accueil Temps Libre) et reconnue par l'ONE.

Par ailleurs, chaque animateur est tenu de s'inscrire à différents modules de formation continuée (minimum 50h tous les trois ans). Ces modules sont choisis en accord avec le coordinateur en fonction des demandes individuelles, des compétences professionnelles à acquérir ou à travailler propres à chacun. Une accueillante a également suivi la formation Brevet des premiers secours aux enfants (sur deux journées).

Organisation

L'école est ouverte de 07h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

Prix : Matin, de 7h30 à 8h20 : 0,75€/demi-heure

Midi : 2€/mois

Fin de journée, de 16h00 à 18h00 : 0,75€/demi-heure

Mercredi, de 13h00 à 18h00 : 0,75€/demi-heure

Tous les parents doivent signaler l'heure de départ des enfants à l'accueillant(e). Ceux-ci ne laisseront pas partir un élève avec une personne étrangère à la famille sans l'accord écrit ou verbal (téléphone) des parents responsables.

En cas d'urgence, le n° de tél de la garderie est le 071/87 73 37. Nous insistons sur le respect des horaires de clôture de la garderie.

Par respect pour les accueillant(e)s, nous demandons que ce soient des impératifs professionnels des parents qui justifient la présence des enfants à la garderie. En fin de journée, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est demandé aux parents qui ont récupéré leur(s) enfant(s) de quitter rapidement l'enceinte de l'école.

Les comportements qui compromettent la sécurité et la bonne organisation de l'accueil extrascolaire :

- Déposer et reprendre son enfant à l'école sans avoir stationné son véhicule.
- Reprendre son enfant sans s'être annoncé aux personnes de l'accueil extrascolaire.
- Reprendre un enfant dont on n'est pas responsable sans l'accord des parents signifié à l'école.
- Laisser son enfant à la garderie juste parce qu'il s'y amuse bien.

L'étude

Objectifs

- Permettre aux élèves qui restent à l'école d'étudier leurs leçons et faire leurs devoirs dans un cadre calme.
- Bénéficier du soutien d'un adulte compétent.

Attention ! L'étude dirigée n'est ni un cours particulier ni une séance de remédiation scolaire.

Organisation

Deux groupes sont organisés selon l'âge et le nombre d'élèves présents et supervisés par des enseignants de l'équipe éducative.

Les études ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h35 à partir du 24 septembre. Elles fonctionnent sur base d'une inscription trimestrielle, via le site internet de l'école. Les jours choisis pour la présence à l'étude ne sont pas modifiables.

Prix par trimestre (forfait non remboursable) : 15€ (étude un jour par semaine) ; 30€ (étude deux jours par semaine) ; 45€ (étude trois jours par semaine). Ces frais sont déductibles fiscalement.

Les activités parascolaires

Nous proposons des activités sportives et culturelles qui se déroulent au sein de la Petite Ecole, en partenariat avec des associations ou animateurs spécialisés.

L'inscription aux ateliers est trimestrielle et se fait via notre site internet. Les premiers cours débutent le lundi 1^{er} octobre. Attention, pour certains ateliers, le nombre de places est limité.

En cas d'absence de l'animateur, une récupération du cours est prévue la semaine qui précède chaque période de vacances.



Contes et psychomotricité (pour les enfants de maternelle)

Laura Moutquin propose un atelier de psychomotricité pour les enfants de la classe d'accueil à la 3^e maternelle : à partir d'un conte, nous partirons à la découverte de l'espace, de soi et de l'autre. Au menu : pont de singe, cabanes, traversée de rivière, sauts, glissades, culbutes et franche rigolade ! Pour le plaisir de bouger, de respirer et d'écouter !

Le lundi de 16h15 à 17h

Prix : 45€/trimestre

12 places

Rythme, danse créative et relaxation (pour les enfants de maternelle)

Christine propose un atelier rythme, danse créative et relaxation.

Le mardi de 16h15 à 17h00

Prix : 45€/trimestre

12 places

Atelier nature (pour les enfants de primaire)

Géraldine Cloes et Marie de l'asbl Terradanza propose : un atelier pluridisciplinaire pour découvrir la nature, ressentir, observer, bouger, apprendre, créer.

Au programme : explorations, expérimentations, arts plastiques, mouvements, cuisine, ... Par une approche ludique et créative, nous mettons en mouvement notre curiosité, nos sens, nos multiples intelligences et le plaisir d'apprendre.

Le mardi de 16h30 à 17h45

Prix : 50€/trimestre

Multisports (pour les enfants de primaire)

Julien Boly propose des activités sportives diversifiées pour tous les sportifs en herbe !

Le jeudi de 16h30 à 17h30

Prix : 45€/trimestre

Eveil musical (pour les enfants de maternelle)

Magali Roba (atelier du Lez Arts) propose un atelier pour prendre conscience de son corps au travers du rythme et de la danse, manipulation d'instruments de musique, chants, comptines et jeux d'écoute...

Le vendredi de 16h15 à 17h00

Prix : 45€/trimestre

Judo (pour tous)

Avec l'asbl Educ & Sport. A partir du 19 septembre.

Le mercredi de 13h à 14h pour les primaires

Le mercredi de 14h à 15h pour les maternelles

Inscription via Educ & Sport : <http://www.educ-et-sport.be/>

Néerlandais de la 3e maternelle à la 4e primaire

Ateliers organisés par ITC-école de langues du Brabant wallon. Propose l'apprentissage du néerlandais par un panel d'activités variées : mimes, chansons, jeux de rôle, relaxation, jeux d'association d'images et de mots.

Le lundi de 15h45 à 16h45 M3 et P1

Le lundi de 16h45 à 17h45, P2, P3 et P4

Prix (paiement en deux fois) : 109€ + 129€

Inscription par mail : <https://www.itc-langues.be>



Projet éducatif

La Petite École a comme projet de former et éduquer. Elle accueille, écoute et tient compte de l'avis de chacun. Ses valeurs s'articulent autour du respect des autres et de l'environnement, de la créativité et du plaisir d'apprendre mais aussi de la rigueur, du sens du travail et de l'organisation. La Petite École adhère au projet des Évêques « Mission de l'école chrétienne » ; paroissiale, elle veut vivre, dans sa démarche éducative, les valeurs de l'Évangile et en témoigne. La Petite École s'ouvre aux différences de chacun.

Nos valeurs

La Petite École veut favoriser :

- le plaisir d'apprendre et de vivre à l'école
- l'épanouissement
- l'enfant au centre de ses apprentissages
- la construction des savoirs
- le respect de l'autre et de soi-même
- la confiance, l'estime de soi
- la créativité
- la sécurité affective
- la politesse et la discipline comme outils de la vie en communauté
- le sens du travail et du service gratuit
- l'effort, la rigueur et l'organisation
- le respect de la nature et de l'environnement

Nos objectifs

- veiller au bien-être de chacun
- amener l'enfant à être autonome
- donner du sens aux apprentissages
- aider chaque élève à construire son savoir
- assurer la continuité des apprentissages à travers les différents cycles
- valoriser la citoyenneté responsable

Projet pédagogique

Pour atteindre les objectifs du projet éducatif, le PO, la direction et l'équipe enseignante ont défini des visées pédagogiques et fait une série de choix méthodologiques qui précisent comment nous envisageons d'aborder les activités scolaires et leurs contenus :

Veiller au bien-être de chacun

- via une charte de classe et d'école
- dans des moments de parole (dialogue entre pairs)
- par l'écoute de l'autre
- par le respect de soi, des autres et du matériel
- grâce au développement de l'estime et de la confiance en soi
- dans des temps d'accueil et de partage en école

Amener l'enfant à être autonome en le responsabilisant

- dans la gestion du temps
- dans l'organisation et la planification de son travail
- dans la gestion de son matériel

Donner du sens aux apprentissages

- par des questionnements
- par le vécu des enfants
- par des échanges interclasses
- à travers des « situations problèmes »
- par des projets
- par le jeu

Aider chaque élève à construire son savoir

- par des manipulations
- par l'observation et la comparaison
- par des défis
- par le réinvestissement de ses apprentissages dans d'autres situations
- par des parrainages
- par des exposés

Assurer la continuité des apprentissages d'un cycle à l'autre

- grâce à des outils pédagogiques (référentiels de classe, manuels pour les cycles)
- grâce aux temps de concertation en cycle et en école
- grâce à des projets qui impliquent toute l'école (le projet « math », le projet « CNV », ...)

Valoriser la citoyenneté responsable

- par la charte des services
- par la gestion des déchets
- par l'éveil au patrimoine tant matériel qu'immatériel
- par la découverte et le respect de la nature au fil des saisons
- par l'éducation civique
- par l'initiation au néerlandais dès la 3e maternelle

Projet d'établissement

Les activités de classe et d'école décrites ici le sont à titre d'exemple. Elles sont organisées de manière régulière ou ponctuelle, selon les opportunités et les besoins. Les titulaires vous présenteront les projets de leurs classes pour cette année lors de la réunion de rentrée.

Au cœur de l'action...

CNV - Espace de médiation et de conciliation

Implanter les outils de la Communication Non Violente (ou Communication Naturelle et Vivante) comme processus d'apprentissage.

Un travail de fond en équipe pour développer la bienveillance et la communication à tous les niveaux :

- une direction moteur de projet
- la formation de l'ensemble de l'équipe éducative à la CNV
- la sensibilisation dans toutes les classes primaires et maternelles et l'implication d'enfants ressources, médiateurs dans les espaces de récréation
- l'organisation d'une conférence interactive pour les parents
- la mise en place de rencontres familles/école pour évoluer ensemble dans le projet

L'aspect original du projet consiste en la volonté de changer le modèle éducatif scolaire classique.

Il s'agit d'une remise en question profonde du rôle de l'autorité : de pouvoir passer de « l'autorité sur » à « l'autorité avec ». Il s'agit donc de former le corps professoral à cette nouvelle façon d'éduquer et d'accompagner leur questionnement sur l'intégration de cette nouvelle démarche. Il s'agit d'une transformation profonde du regard où le professeur devient l'accompagnant d'un processus de maturation et d'autonomie chez l'enfant et plus uniquement celui qui détient un savoir à transmettre. Chaque professeur est amené à développer cette conscience pour lui-même, dans un premier temps, ensuite avec un enfant et enfin, entre les enfants de sa classe et lui ainsi que les enfants entre eux. L'ambiance dans les classes s'en trouve profondément améliorée, les conflits se résolvent au moins pour une grande partie dans les classes et les enfants peuvent partager des espaces de citoyenneté

plutôt que des espaces de conflits et de règlement de compte. Un espace spécial pour la résolution des conflits est également mis en place dans la cour de récréation.

Véritable microsociété, la cour de récréation a ses règles, ses rituels, sa géographie. Dans le cadre du projet « CNV », nous avons mené un travail portant sur une organisation nouvelle de nos espaces récréatifs afin de développer un projet innovant au service d'une école du vivre ensemble.

Ce projet est mené à l'école en collaboration avec l'asbl Antares (Catherine Tihon et Mira Vanden Bosch) dont la vision est « un monde où chacun pourrait en toute conscience être acteur co-responsable et engagé à mettre ses talents au service de ce qui sert la vie sous toutes ses formes ».

« Faire des maths » à la Petite Ecole

Cette nouvelle aventure pédagogique continue ! M. Arnaud-Pierre Clare coordonne et anime un magnifique projet mathématique de la troisième maternelle à la sixième primaire pour apprendre et mettre les maths en pratique autrement. Nous sommes accompagnés par deux experts pour étendre le projet à toute l'école maternelle.

Ce projet vise à :

- définir un plan d'actions à mettre en œuvre afin d'assurer une continuité des apprentissages mathématiques de la classe d'accueil à la 6^{ème} primaire
- créer et animer des ateliers mathématiques de l'école maternelle à la sixième primaire
- découvrir, expérimenter du nouveau matériel didactique (tangram, geoplan, ...) dans toutes les classes

Ateliers de rythmique à l'école maternelle

Chaque semaine, les enfants de maternelle bougent dans l'espace et sur des musiques du monde aux rythmes multiples ! Dans la joie et la bonne humeur, ils découvrent le plaisir de s'exprimer avec le corps.

La rythmique est un langage corporel qui mène à l'épanouissement de chacun dans l'accueil et le respect de leur "différence".

Un atelier animé par Mme Anne Delain diplômée de l'académie J. Dalcroze.

Le Rallye Mathématique Transalpin de la 3^e à la 6^e primaire

Nous participons chaque année à ce concours de résolution de problèmes ; concours organisé pour les classes de la 3^e primaire à la 2^e secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves s'organisent, réfléchissent, débattent, calculent, lisent, rédigent, développent des stratégies, ... pour résoudre collectivement des problèmes adaptés à leur âge.

Les classes de dépaysement

Les classes nature en 1^e et 2^e primaire :

Quelques jours pour vivre ensemble et se découvrir autrement ; mettre en évidence les « talents » de chacun, en dehors des apprentissages scolaires. Pour se dépasser, pouvoir compter les uns sur les autres, former un vrai groupe où le plus fort, le plus grand n'est forcément celui qu'on croit ! C'est aussi créer des liens de cycle, apprendre à se connaître, à connaître son prof autrement et développer la confiance mutuelle. Les enfants découvrent un autre milieu que celui dans lequel ils vivent : géographique, historique, familial. Cela permet de développer l'esprit critique de chacun : l'autre ne vit pas comme moi, je peux comparer, critiquer, ouvrir de nouvelles perspectives....

Les classes de terrain en 3^e et 4^e primaire :

Ces classes de terrain sont étalées sur deux années scolaires : l'une sous le nom du projet « Girouette » et l'autre, « Pas d'lézard ».

Lors du projet « Girouette », les élèves sortent de leurs classes pour sillonner les quatre coins de la Belgique, du nord au sud et d'ouest en est. Ils observent et comparent des aspects historiques, géographiques et scientifiques (faune et flore) de ces quatre régions bien caractéristiques de notre pays :

-  au nord, le littoral (le Zwin)
-  au sud, l'Ardenne (ses forêts)
-  à l'ouest, le Borinage (ses terrils et mines)
-  à l'est, les Fagnes (le signal de Botrange, ses tourbières)

Cette année-là est clôturée par une balade à vélo jusqu'au centre de la Belgique.

L'année suivante, les élèves découvrent différentes formes d'arts grâce au projet « Pas d'lézard » :

-  le théâtre, la poésie et la caricature (spectacle et visites interactives à Namur)
-  l'architecture et la musique (Grand-Place et musée du MIM à Bruxelles)
-  la peinture (musée « Folon » et atelier à La Hulpe)

Chaque sortie est un réel dépaysement !

Les classes nautiques en 6^e primaire :

A l'approche de la fin de l'année scolaire, la classe de sixième année part en classes nautiques. Elles se situent à Froidchapelle, dans le domaine de l'Adeps du Cierneau au bord du lac de la Platte Taille, un des lacs de l'Eau d'Heure. Durant cinq jours, les élèves s'initient à la voile par des cours théoriques en classe et des cours pratiques sur le lac. Les élèves naviguent seul ou par deux, encadrés par des moniteurs expérimentés. Une occasion unique de se rassembler avant d'aborder la dernière « sérieuse » ligne droite de leur année scolaire et de clôturer leur parcours à la Petite Ecole.

La collation collective en maternelle

Chaque jour, un enfant apporte la collation pour toute la classe d'accueil. Un sac de collation est mis à disposition pour le transport et également comme rappel. Un livre de recettes s'y

trouve, pour un échange entre parents. Chaque jour de la semaine correspond à un type de collation (saine) : céréales, légumes, fruits, produits laitiers (les allergies sont référencées sur le calendrier chaque mois !).

Le but de ce projet est le partage mais également la découverte. Grâce à la collation, les enfants ont l'occasion de découvrir de nouvelles choses, de nouvelles saveurs et sont poussés à la curiosité par les autres. Les enfants sont fiers de l'apporter, ils se débrouillent pour le service et pour se servir (autonomie).

Le projet Cap'Ten et son Marché aux Savoirs en 6^e primaire

Pourquoi « Capitaine de mon projet »

- Pour promouvoir la **confiance en soi** et le développement de l'enfant.
- Pour permettre à chaque enfant de prendre conscience qu'il est **capable de relever un défi**, de se dépasser et même de s'étonner.
- Pour découvrir, révéler et mûrir leurs talents personnels.
- Pour **encourager la créativité** par la mise en projet.
- Pour l'amener à **s'approprier des savoirs, savoir-faire et savoir-être** afin de prendre une place active dans la vie.

Qu'est-ce que « Capitaine de mon projet »

L'enfant est amené à choisir un projet qui le passionne, à entreprendre des recherches, composer un dossier pour répondre à ses questions, rencontrer un adulte sensibilisé et passionné, effectuer une visite, réaliser un objet ou une action concrète qui illustre son projet et présenter numériquement son C@p'ten à sa classe.

Les rencontres de l'Avent à l'école

Moments intenses de partage entre les différentes classes : d'un point de vue religieux certainement mais aussi parce que c'est un moment de vivre ensemble. On s'ouvre au travers de la vie de Jésus sur des exemples de vie riches au service des autres : les ONG, l'accueil des migrants et des plus démunis (opération « boîtes à chaussures ») ... On parle devant toute l'école (savoir parler), on prépare des petites scènes, des chants, des reportages pour les plus grands... Voilà des moments où on a l'impression que le cœur de toute l'école bat à l'unisson... On est, dans chacune des classes, à son tour, acteur. Ces rencontres font partie de la « culture » Petite Ecole : on sent que les enfants attendent ce moment et ce qui a été préparé pour eux !

Le Sport à l'école

Le projet « Racines » en 4^e primaire

Durant un an, les élèves partent à la découverte de leurs racines, de leurs origines. Ce projet suscite par différentes missions, le dialogue dans et avec les familles. Chacun découvre son histoire et les parcours échangés par les autres afin de devenir Passeurs d'Histoires.

Un projet « Racines » qui donne(nt) des ailes...

La Petite Fureur en 4^e primaire... via La Fureur de Lire...

De septembre à février, les élèves découvrent à leur rythme, selon leur envie, selon leur sensibilité, les titres proposés par La Petite Fureur dans le cadre plus large de La Fureur de lire ».

La Petite Fureur, c'est un concours pour les 3-13 ans où il est demandé de créer une œuvre littéraire et artistique suite à sa lecture Coup de cœur parmi cette sélection qui change chaque année. (élèves primés en 2018)

La Fureur de Lire, c'est aussi avoir la possibilité d'accueillir en classe un(e) auteur(e) ! (Françoise Rogier, Mélanie Rutten, ...)

Chaque rencontre avec un livre ou un auteur laisse de belles traces dans l'écriture, et les lectures, des élèves !

Correspondance scolaire

Une correspondance interscolaire est un projet riche qui permet aux élèves d'ancrer la production d'écrits dans une réelle situation de communication. Ces courriers épistolaires débouchent souvent sur une « vraie » rencontre autour de l'écrit et de la lecture, soit à Gentinne, soit dans la localité des correspondants.

(Jean de La Fontaine avec les correspondants de Fosses-la-Ville, « ça me botte » avec des élèves de l'école spéciale de Chastre, ...)

Et tant d'autres projets, dont :

- le Son d'Enfants et Geomoun
- la cérémonie d'ouverture de l'année
- l'école numérique
- la semaine de l'eau
- les petits artistes : peindre à la manière de...
- la participation au festival sciences infuses
- les petits lisent aux grands
- des rencontres d'auteurs, illustrateurs
- la participation au prix Verseel
- la découverte du milieu proche
- les activités sportives inter-écoles
- les 3 heures vélos
- les spectacles de la fancy-fair
- l'autonomie sur la route grâce à Pro-vélo
- la sensibilisation aux premiers secours
- la journée sportive, qui clôture l'année scolaire



Les acteurs

Notre communauté scolaire comprend :

- les élèves
- l'équipe enseignante
- le personnel encadrant (accueil extrascolaire, secrétariat, ouvrier)
- la direction
- les membres du conseil d'administration (PO)
- les parents
- le P.M.S. et le P.S.E. (centre psycho-médico-social et service de promotion de la santé à l'école)

En privilégiant le dialogue et l'échange, la Petite École veut rassembler tous ces acteurs qui s'investissent dans les projets de l'école.



Règlement à destination des enfants

Le R.O.I. (règlement d'ordre intérieur) de notre école est téléchargeable dans son intégralité via notre site internet.

Voici les priorités pour cette année scolaire :

Les cinq Lois de notre école

- 🌱 Je ne peux ni frapper, ni jouer à la bagarre.
- 🚀 Je ne peux ni voler, ni fouiller, ni abîmer les affaires des autres, ni celles de l'école.
- 👤 Je ne peux insulter ni être impoli envers les enfants et les adultes de l'école.
- 🏀 Je ne sors pas de l'école sans autorisation même pour aller chercher un ballon.
- 👁️ Je ne sors pas dans une cour si personne ne surveille.

Les chartes de classes

Dans chaque classe, des règles du "vivre ensemble" sont élaborées avec les élèves.

Les réparations

En cas de transgression d'une règle, une démarche éducative est mise en place :

- 🗣️ dialogue avec l'élève ou les élèves concerné(s), prise de conscience des actes posés et de leurs conséquences, rappel de la règle
- 🔧 réparation : l'élève ou les élèves concerné(s) devront réaliser une, des action(s) de réparation en lien avec les actes posés
- 📧 les parents sont informés par écrit de la situation

En cas de récidive ou de faits graves, la direction d'école intervient en :

- 👤 convoquant les parents
- 🚫 mettant en place des sanctions qui peuvent aller jusqu'à une exclusion provisoire ou définitive de l'école (voir R.O.I.)
- 📝 élaborant un contrat d'engagement avec l'élève

Présence dans les bâtiments

La présence des enfants dans les bâtiments scolaires en dehors des heures de classe, d'étude ou de garderie n'est pas autorisée. Seuls les enfants ayant "un service" peuvent rester le temps de réaliser celui-ci.

Propreté et respect du matériel

Les élèves veillent au bon état et à la propreté des locaux dans lesquels ils travaillent, de l'agora, des toilettes et de la cour de récréation.

Récréations

Tous les élèves sans exception vont en récréation. L'état de santé d'un enfant ne peut le priver de récréation : il doit, s'il est malade, rester à la maison !

Au signal marquant la fin de la récréation, les élèves se mettent en rang devant l'agora (école primaire). Au tintement de la cloche, le silence est exigé pour rentrer en classe.

L'espace de récréation a été partagé en différentes zones :

-  **jeux calmes** (préau et cour devant l'agora, la scène) : échecs, cartes, billes, toupies, coin girafe, marelles, élastiques, twister
-  **jeux dynamiques** (cour entre le préau et la cour des maternelles) : jeux de ballons sauf le foot, jeux de courses individuels et collectifs, jeux de cordes
-  **jeux libres** (le jardin et la prairie) : jeux créatifs, parcours aventure, pas de ballon dans le jardin
-  **foot** : organisation en tournante

Pas de ballon le mercredi.

L'accès au jardin et à la prairie est défini par trois signaux :

-  rouge : le jardin n'est pas accessible
-  orange : le jardin est accessible avec des chaussures adaptées
-  vert : le jardin est accessible sans changement de chaussure

L'accès à la cour des maternelles est interdit aux enfants de primaire.

Je dois avoir l'autorisation d'un adulte pour quitter l'école même pour aller chercher un ballon.

Je reste à l'intérieur jusqu'au moment où un adulte responsable m'autorise à aller en récréation.

Quelques dernières attentions

-  Les enfants veillent à arriver à l'heure.
-  Les enfants apportent leur matériel et veillent à ce qu'il reste en ordre.
-  Les enfants font signer leur journal de classe tous les jours.
-  Les enfants font signer leur bulletin et le ramène à l'école.
-  Il est interdit de se rendre à l'école avec tout objet dangereux (canif, cutter, objets inflammables...).
-  Les canettes et chewing-gum sont interdits.
-  Il est demandé aux élèves de ne pas se présenter à l'école avec des objets de valeur.
-  Il est interdit d'utiliser un gsm, d'enregistrer du son ou de l'image à l'école.

Règlement à destination des parents

Le R.O.I. (règlement d'ordre intérieur) de notre école est téléchargeable dans son intégralité via notre site internet.

Voici les priorités pour cette année scolaire :

Accueil, début et fin des activités pédagogiques

En maternelle :

- ❖ L'arrivée des enfants à l'école maternelle doit se faire avant 08h55. Les parents doivent quitter la classe au plus tard à 9h00 sans s'attarder dans la cour de récréation.
- ❖ La présence des parents dans la classe le matin a pour but de favoriser la transition maison / école.
- ❖ Les enfants qui rentrent à la maison l'après-midi doivent quitter l'école pour 12h15.
- ❖ A 15h35 et 12h05 le mercredi, les parents attendent les enfants à la barrière de la cour des maternelles.
- ❖ Les parents ont accès à l'école à partir de 15h45.

En primaire :

- ❖ La cour de récréation est accessible aux parents jusqu'à la fin du chant des rangs. Après celui-ci, il est demandé aux parents de quitter l'enceinte de l'école.
- ❖ A 15h35 et 12h05 le mercredi, les parents attendent les enfants à l'extérieur de l'école (grille drève Parmentier).
- ❖ Les parents ont accès à l'école à partir de 15h45.

Durant les heures de cours, l'accès aux bâtiments est interdit sauf pour des raisons exceptionnelles ou rendez-vous fixé avec un membre de l'équipe éducative.

Aucun enfant ne quittera l'école avec une personne non mandatée par un accord écrit ou oral avec la direction ou le titulaire de classe.

Fréquentation scolaire - retards et absences

Tout élève doit suivre les activités pédagogiques organisées pendant les heures de classe (y compris la natation). Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par la direction ou le titulaire après demande dûment justifiée.

Toute absence doit être justifiée. Le document à fournir est téléchargeable sur le site web de l'école. Les seuls motifs d'absence légitimes sont les suivants :

- 🦠 indisposition ou maladie de l'enfant couverte par un certificat médical pour toute absence de plus de trois jours (celui-ci doit parvenir au plus tard le 4ème jour sans quoi l'absence n'est plus justifiée)
- 🏛️ toute convocation sur base d'un document remis par l'autorité publique
- 👤 le décès d'un parent ou d'un allié de l'enfant jusqu'au 4ème degré
- 🚨 un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciées par le chef d'école

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée (Circ. Min. du 19/04/1995). Ainsi, seront considérées comme non justifiées les absences pour convenance personnelle (fêtes ne figurant pas au calendrier fixé par la Communauté Française, anticipation ou prolongation des congés officiels, etc.).

Les retards répétitifs seront sanctionnés.

Les absences de moins de 4 jours doivent être couvertes par un mot écrit à remettre au titulaire dès le retour de l'enfant. L'absence pour « raisons familiales » n'est plus acceptée par l'inspection.

Toute absence injustifiée sera notifiée par l'école à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si votre enfant doit se rendre auprès d'un médecin durant les heures d'école, nous demandons aux parents de venir chercher l'élève dans sa classe. Si vous lui donnez rendez-vous à un autre endroit, par exemple le parking de l'école, votre enfant ne sera pas autorisé à quitter seul(e) la classe et, ceci, pour une évidente question de sécurité.

Accès à l'école



La drève Parmentier est aménagée pour permettre le passage et le stationnement du bus.

Le côté droit de la drève (côté école) est une zone « bisou roule » (dépose-minute), le stationnement y est interdit aux heures de rentrée et de sortie des classes. Côté gauche, le parking est réservé aux parents accompagnés de tout petits enfants et aux grands-parents.

Le stationnement pour tous les autres véhicules se fait le long de la rue du Couvent (vers le Mémorial Kongolo).

Le trottoir et la piste cyclable rue des Maïeurs doivent rester libres en toute circonstance, pour la sécurité de leurs usagers. La vitesse est limitée à 30km/h aux abords de l'école.

Il est demandé de déposer et reprendre les enfants une fois le véhicule bien stationné.

Assurance

Le Pouvoir Organisateur a souscrit des contrats d'assurance scolaire qui couvrent deux volets :

- L'assurance responsabilité civile couvre les dommages causés par l'un des assurés (direction, personnel, élèves, administrateur) à des tiers dans le cadre de l'activité scolaire.
- L'assurance relative aux accidents scolaires couvre les accidents corporels à concurrence des montants prévus dans le contrat d'assurance. Est considéré comme accident l'atteinte à l'intégrité physique provoquée par un événement soudain. Les parents qui le souhaitent peuvent obtenir une information plus complète à ce sujet.

À retenir :

- La garantie « accidents » s'applique dans le cadre de la vie scolaire de l'école et sur le chemin de l'école.
- Certains frais médicaux sont couverts mais indemnisés de manière partielle. C'est le cas, notamment, des frais dentaires, soins à l'étranger, ... Nous vous conseillons dès lors de souscrire une assurance complémentaire auprès de votre assureur habituel.
- Le vol, les dégradations de matériel, de vêtements et le bris de lunettes ne sont pas couverts.
- L'indemnisation sera effectuée moyennant la remise de la déclaration d'accident, du certificat médical et de la copie des notes de frais occasionnés compte tenu du remboursement effectué par la mutuelle.
- Tout accident dans le cadre de la vie scolaire (et le chemin de l'école) doit être signalé dans les plus brefs délais (24h ouvrables) à l'école auprès du secrétariat ou de la direction.
- Les documents à remettre à l'école doivent être transmis dans les plus brefs délais. L'assurance de l'école n'intervient en aucun cas dans la perte ou le vol d'objets de valeurs.

Frais scolaires

Par le seul fait de la fréquentation de l'établissement par l'élève, ses parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires assumés par l'établissement au profit de l'élève et dont le montant peut être réclamé par l'établissement dans le respect des dispositions du décret en la matière (cfr. article 100 du Décret du 24 juillet 1997 tel que modifié).

En outre, les frais liés aux activités suivantes (liste non exhaustive) sont à charge des parents :

- les classes de dépaysement
- les voyages scolaires
- les activités culturelles (théâtre, musique)
- la piscine
- les brevets
- les revues et livres utilisés à des fins pédagogiques

Une note de frais vous sera transmise à la fin de chaque mois pour le paiement de toutes les dépenses. Nous vous demandons de régler ces notes au plus vite. L'attestation fiscale des frais de garderie sera délivrée en mars si vous êtes en ordre de paiement pour les frais scolaires. Toutes les activités organisées par l'école sont obligatoires. N'hésitez pas à prendre contact avec la direction si vous rencontrez des difficultés financières vous empêchant de répondre à ces obligations.



Tableau récapitulatif des frais scolaires

Frais obligatoires

	Ecole maternelle	P1/P2	P3/P4	P5/P6
Rythmique	45€			
Natation	/	30€	30€	30€
Surveillance temps de midi	20€	20€	20€	20€
Journée sportive	12€	12€	12€	12€
Activités culturelles / voyage scolaire	60€	40€	40€	40€
Classes de dépaysement / classes nautiques			120€	190€
Total	137€	102€	222€	292€

Frais facultatifs

	Ecole maternelle	Ecole primaire
Abonnement revues pédagogiques	Voir offre	Voir offre
Repas chauds	3.50€	4€
Potage	0.50€	0.50€
Collation 16h00 (par trimestre)	15€	/
T-shirt de gym	5€	5€
Photos (selon format choisi)	15€	15€

Le conseil de Participation

Organe de concertation constructif et positif entre la direction, le corps enseignant, le conseil d'administration de l'école (PO) et les représentants des parents et élèves, le CP a pour but d'être un espace de démocratie et de débat mais pas de revendication ou de résolution de problématiques personnelles. Il donne à ses acteurs la possibilité d'exprimer leur avis, de dialoguer et de faire des propositions concrètes dans le but d'améliorer la qualité de vie et d'apprentissage de tous les enfants dans l'école.

Le but de cet organe de concertation et d'échange, prescrit par le décret «missions» de 1997, est de devenir un élément «vivant» de la communauté scolaire visant à identifier et à dynamiser et suivre des projets d'intérêts pour le corps enseignant, les parents et élèves.

Sa composition :

Responsable de l'établissement		Représentantes du personnel enseignant	Représentant(e)s du PO
Dimitri Crickillon		Charlotte Surray (M1) Joëlle Degembre (P2) Annick Eloy (P4)	Benoît Alsteens Aïcha Dehaese-Wouters Isabelle Wouters-Rasquinet
Représentantes des parents		Représentant(e)s des parents (suppléant(e)s)	
M1-3	Aude Prieur maman d'Alexane (M1) a.scieur@gmail.com	Cindy Moreels maman de Victor (M2) et Mélina (M3) moreels-cindy@hotmail.com	
P1-3	Aurélié De Zutter maman d'Emilien (M2), Garance (P2) et Léopoldine (P4) aureliedezutter@gmail.com	Yvan Stukkens papa d'Antoine (P1) et Nais (P4) Yvan.stukkens@gmail.com	
P4-6	Sandrine Pittard maman d'Antoine (P2) sandrine.pittard@gmail.com	Audrey Renders maman de Tristan (P4) et Hugo (P6) audrey.renders@gmail.com	

Les représentants des parents au CP ont été élus par les autres parents de l'école via un sondage organisé en janvier 2018.

Côté parents : le CoPaIn

Partenaire à part entière dans la vie scolaire, le CoPaIn (COmité des PArents INvestis) est né de la fusion de l'association des parents et du comité des fêtes. Son rôle est de représenter les parents et de faciliter les relations entre ceux-ci et l'ensemble de la communauté éducative. Pour ce faire, il soutient la nomination et les actions des parents délégués de classe et leur représentation au Conseil de Participation de l'école.

Le CoPaIn joue également un rôle important dans l'équilibre financier de l'école et dans le développement de la dynamique sociale de celle-ci. En effet, sa participation active à diverses activités (festives, culturelles, sportives, ...) contribue en partie aux besoins de l'école. Par ailleurs, l'esprit de la Petite Ecole, son ambiance familiale, est soutenu par une logique de coopération et d'entraide que le CoPaIn met en place dans ses actions.

Le CoPaIn peut également prendre une place de partenaire dans certains projets de l'école pour soutenir ceux-ci et proposer des pistes de réflexion communes autour du bien-être de tous au sein de l'école.

Enfin, le CoPaIn se charge d'informer le plus objectivement possible tous les parents d'élèves via son journal, distribué périodiquement.

La participation de chaque parent y est donc importante pour en garantir le succès. Pour toutes suggestions ou commentaires, chaque parent est invité à prendre contact avec le CoPaIn. Tous les parents qui souhaitent rejoindre l'équipe sont les bienvenus !

Pour contacter le CoPaIn :

✉ via email : copain@petiteecole.be

👤 via un des responsables : Guillaume Berbers (0496/16 30 59 – berbersg@gmail.com)
et Géraldine Floor-Reintjens (0473/98 20 31 – geraldine.reintjens@gmail.com)

👥 via un autre membre du CoPaIn



Les délégués de classe

Lors de la réunion d'information de rentrée, chaque titulaire demandera aux parents de sa classe de choisir un ou deux délégués. Quelques mots sur la mission qui leur sera confiée...

Ce descriptif est un idéal vers lequel tendre et qui doit pouvoir s'adapter selon les besoins et attentes de chacun ; chaque délégué fait selon ses moyens et ses disponibilités. Le temps consacré au rôle de délégué est bénévole, ce qui suppose respect et bienveillance à l'égard de ces parents qui ont la possibilité/le souhait de s'y investir de manière plus significative.

Rôles du délégué

- Mise à jour des coordonnées des parents.
- Relayer des informations du CoPaln vers les parents (sauf points urgents transmis par la plateforme du CoPaln pour plus d'efficacité).
- Favoriser l'esprit de cohésion de la classe : organisation d'un souper (ou autre activité) de classe, date à fixer idéalement avec le titulaire de classe et en concertation avec la direction concernant la disponibilité des locaux (éviter le WE).
- Centraliser des démarches communes à toute la classe, en concertation avec l'instituteur/trice : l'achat groupé de livres de lecture ou de matériel, l'organisation de co-voiturage lors de sorties, etc.
- Se faire le relais d'informations spécifiques à la classe, à la demande du titulaire ou d'ordre général selon les actualités, par exemple : en P6, donner les informations concernant les journées portes ouvertes dans les écoles secondaires.
- Fédérer les parents autour des projets de l'école qui ne fonctionneront pas sans leur aide : motiver les "troupe" lors des Doodle d'appel à l'aide pour la Fancy-fair et le souper des parents, encourager la participation de tous à la « journée castor », ...

Quelques conseils

- Le **nombre idéal** de délégués/classe est de 2, bien que la souplesse soit possible pour autant que la répartition des rôles reste claire et que le tout reste cohérent.
- Afin d'être le plus **représentatif** possible, le délégué veille à être **accessible** pour les parents et à maintenir une communication régulière avec l'instituteur/trice.
- Dans un souci **d'équité**, le délégué garde à l'esprit l'ouverture de la communication vers tous les parents (familles moins disponibles, familles moins "connectées", ...).
- Le délégué n'a pas pour rôle d'être médiateur ou "bureau des plaintes" en cas de difficultés rencontrées par d'autres parents.

Afin de soutenir les délégués et d'encourager un esprit de cohésion, un minimum de 2 rencontres/an seront proposées à ceux-ci par le sous-groupe AP (association de parents) du CoPaln, permettant d'aborder des thématiques précises (liées à la vie en collectivité au sein de l'école, dans une approche de partenariat parents/école) et/ou leur permettant de faire remonter des infos d'intérêt collectif et inversement. Les questions relatives aux aspects pédagogiques (transmission des savoirs sur le fond et sur la forme) ne sont pas du ressort de ce groupe.



Le service PSE et le centre PMS

Les Services PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole)

Les Services/Centres PSE ont comme mission la réalisation des bilans de santé, l'établissement de mesures adéquates en cas de survenue de maladies transmissibles, l'invitation faite aux parents à régulariser la situation vaccinale de leur enfant.

Ils recueillent des données socio-sanitaires, contribuent à la promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé et organisent des « points santé » dans l'enseignement supérieur non universitaire (écoute, proposition de consultation supplémentaire, orientation vers des structures de santé).

Pour les contacter :

Service PSE libre de Wavre

010 - 22 45 51

pse_wavre@skynet.be

Les Centres PMS (Psycho-Médico-Sociaux)

Les intervenants des centres PMS sont des partenaires privilégiés des écoles et des familles. Tous les établissements scolaires, de la maternelle à la fin du secondaire, sont desservis par un centre PMS. Les équipes des centres PMS sont tri-disciplinaires et se composent de psychologues, assistant(e)s sociaux (ales), infirmier(ère)s.

Pour les contacter :

Centre PMS d'Ottignies

Représentante pour l'école : Anne Bernard

010 - 41 47 93

ottignies@centrepms.be

Ephémérides

Les congés scolaires

-  27 septembre : Fête de la Communauté française
-  27 octobre au 4 novembre : Congé de Toussaint
-  22 décembre au 6 janvier : Vacances de Noël
-  2 mars au 10 mars : Vacances de Carnaval
-  6 avril au 22 avril : Vacances de Pâques
-  01 mai : Fête du travail
-  30 mai : Congé de l'Ascension
-  10 juin : Lundi de Pentecôte
-  29 juin : Vacances d'été

Les activités

-  23 septembre : 3h vélo
-  13 octobre : Journée castor

Les fêtes et soupers

-  7 septembre : Souper fromage
-  26 janvier : Souper des Parents
-  18 mai : Fancy Fair

Conférences pédagogiques

-  15 octobre (garderie organisée)
-  16 novembre (garderie organisée)
-  27 novembre (garderie organisée)
-  28 juin : journée sportive

Infos pratiques et changements de date éventuels seront annoncés sur le site internet de l'école.

Direction :
Dimitri Crickillon
direction@petiteecole.be

Secrétariat :
Brigitte Capouet
secretariat@petiteecole.be

Coordinatrice extrascolaire :
Laura Moutquin
lmoutquin@gmail.com

4 rue des Maieurs - 1450 Gentinnes
Tél : 071 / 87 73 37
Fax : 071 / 87 55 60

direction@petiteecole.be
www.petiteecole.be